

JOURNAL DE LYON

Bureaux de VENTE: rue Centrale, 34

ÉDITION DU SOIR

Bureaux de VENTE: rue Centrale, 34

ANNONCES ANGLAISES
30 c. la ligne.

ADMINISTRATION ET BUREAUX
A LYON
41, Rue de l'Hôtel-de-Ville, 41

Rédacteur en chef:
A. SCHNÉEGANS
Ancien député du Bas-Rhin.

PRIX DE L'ABONNEMENT:
Ville de Lyon..... Trois mois: 9 fr. Six mois: 18 fr. Un an: 36 fr.
Département du Rhône..... 10 fr. — 20 fr. — 40 fr.
Autres départements..... 13 fr. — 23 fr. — 46 fr.
Pour l'Étranger, le port en sus.
Les Abonnements partent du 1^{er} et du 16 de chaque mois.

Gérant:
C. THÉNÉSY
Imprimerie de H. Storck, Lyon.

Le prix de l'abonnement est payable d'avance; on ne servira pas les demandes non accompagnées d'un mandat sur la poste à l'ordre du Gérant. — Toute lettre non affranchie ou insuffisamment affranchie sera rigoureusement refusée.

RÉCLAMES ET FAITS DIVERS
1 fr. la ligne.

NOUVELLES DU JOUR

5 avril.

modérés, ajoute-t-il, reconnaissent dans l'histoire de la ville de Manchester le politique brillant, l'intelligence d'élite, le littérateur distingué, et à ces titres ils lui ont souhaité la bienvenue.

Un autre télégramme nous signale la publication de divers documents relatifs à la dénonciation du traité de commerce. Nous reviendrons sur ces divers incidents, dont s'occupera probablement aussi notre correspondance de Londres. L'intérêt et le choix des questions déjà traitées dans ces lettres ont rendu inutile toute recommandation que nous pourrions faire à nos lecteurs pour appeler leur attention sur cette nouvelle source d'informations sérieuses et sûres.

LE BUDGET DE LYON

On ne se rend pas bien compte en général de la nature et de la provenance des ressources diverses, au moyen desquelles une ville fait face à ses dépenses, et c'est en grande partie cette ignorance, jointe à un certain engouement plus instinctif que raisonné pour de prétendus « principes » mis en avant par des théoriciens, qui a fait si souvent verser dans des ornières impraticables les conseils municipaux, issus d'une révolution. Si tout le monde savait, si ceux-là surtout qui aspirent à l'honneur de représenter leur cité avaient étudié au préalable les questions budgétaires, nous ne serions pas exposés à voir du jour au lendemain bouleverser par des comités ou des conseils, révolutionnaires ou légalement élus, les bases mêmes de notre économie municipale.

En quoi consistent en ces générales les revenus d'une commune? Autrement nos villes et nos villages étaient, comme les particuliers, des propriétaires, assez richement pourvus. Le plus clair de leurs revenus provenait de la culture ou de la location de leurs domaines, champs, forêts, immeuble de toute nature. Il est des villes dont la fortune était considérable et qui pouvaient presque sans recourir à d'autres moyens, boucler leur budget avec ces seules recettes. D'autres, comme Lyon, se sont vus forcés de recourir, dès une époque très-reculée, à des douanes intérieures, péages de ponts, etc.

Depuis la révolution de 1789, cette situation a changé du tout au tout. Il est fort rare de trouver en France une commune qui possède de grands domaines. Ainsi, en ce qui concerne Lyon, sur un budget de recettes ordinaires de neuf millions et demi environ, c'est à peine si les locations et fermages atteignent le chiffre modique de 450,000 fr. en nombres ronds.

On a donc dû rechercher des voies et moyens, afin d'arriver à faire entrer dans les caisses municipales les sommes nécessaires pour faire face aux dépenses, plus considérables d'année en année. On a dû se préoccuper aussi de répartir ces rétributions communales, de façon d'une part à ne point gêner la rentrée des impositions départementales et de celles qui vont directement dans les caisses de l'Etat, de l'autre, à ne point frapper le contribuable d'une manière trop sensible.

On a commencé par distinguer entre les recettes ordinaires, qui reviennent régulièrement chaque année et qui servent à couvrir les dépenses ordinaires aussi, et les recettes extraordinaires destinées à couvrir les dépenses extraordinaires. Nous ne parlerons aujourd'hui que des recettes ordinaires. Dans cette catégorie, la première

source de revenus, et la plus naturelle, a été trouvée dans une imposition de « centimes communaux », spécialement affectés au budget municipal. Ces « centimes communaux » donnent à la ville de Lyon une recette de 929,645 francs.

Vient ensuite l'octroi; porté à notre budget pour 6 millions 800,000 francs (6,811,500 fr. d'après la commission du budget de 1872.) Ce n'est pas ici le lieu ni le moment d'étudier à fond la question des octrois. Bornons-nous à dire que, dans tout le budget des recettes, c'est l'octroi qui figure, et de beaucoup, pour la somme la plus considérable, et que ceux qui, par amour pour une théorie, se sont empressés de priver la ville de ces ressources, sans seulement se préoccuper de trouver l'équivalent ailleurs, ont fait l'opération, non pas seulement la plus mauvaise, mais encore la plus insensée. En admettant que l'octroi doive disparaître, ce qu'il s'agit de discuter, encore faudrait-il le laisser subsister jusqu'au jour où, par une combinaison nouvelle, on ait pu retrouver les 6 millions 800,000 francs qu'il verse dans notre caisse municipale. Procéder autrement, c'est agir en véritables fous, ou plutôt c'est prouver que l'on ne connaît point les questions que l'on prétend trancher. Le conseil municipal de Lyon, après avoir supprimé l'octroi, a dû le rétablir, comme l'on sait. Il doit s'en féliciter aujourd'hui, car nous ne voyons pas comment, sans ces 6 millions, il serait parvenu à boucler son budget.

Après l'octroi figurent, au nombre des recettes ordinaires, le produit des marchés, de la voirie, des rivières, des cimetières, des permis de chasse et chiens; les rentes et redevances; les concours et subventions; enfin les « produits divers » et les « recettes d'ordre ».

En somme, les recettes ordinaires s'élèvent à 9,386,410 francs dans le projet de l'administration, et à 9,461,774 francs dans celui de la commission. Le rapport, afin de donner une idée plus complète des diverses recettes, les a groupées dans un tableau fort clair, qui met en regard les chiffres de l'administration et les siens propres. Nous croyons devoir mettre ce tableau sous les yeux de nos lecteurs :

	D'après M. le maire	D'après la commission
1° Centimes communaux.....	929,645	929,645
2° Rentes et redevances.....	7,614	7,614
3° Octroi.....	6,800,000	6,811,500
4° Locations et fermages.....	455,970	458,735
5° Produits des marchés.....	312,471	322,470
6° Produit de la voirie.....	299,650	299,650
7° Produits des rivières.....	84,780	75,780
8° Produits des cimetières.....	317,200	317,200
9° Produits des permis de chasse et chiens.....	26,000	26,000
10° Produits divers.....	90,200	90,200
11° Concours et subventions.....	19,180	29,180
12° Recettes d'ordre.....	14,000	94,000
Total des recettes ordinaires.....	9,386,410	9,461,774

L'écart de 75,364 fr. qui existe entre les chiffres de la commission et ceux de l'administration, s'explique par ce fait que la commission, en examinant divers articles de recettes, est arrivée à des conclusions différentes de celles de l'administration. Elle diminue le produit

cher à payer. Quant au paysan, il ne savait que me proposer, et il allait partout cherchant comment il pourrait bien compléter ses cent francs. Croyant que j'étais un Anglais, il voulut me vendre un vieux bahut sculpté dans lequel il mettait son avoine; puis, quand il vit que le bahut ne me tentait pas, il me dit que, si j'y tenais, il pourrait me faire avoir un casque d'officier prussien.

de certaines recettes de 31,035 francs (1,925 fr. sur le prix de location des bâtiments communaux; 110 fr. sur le prix de ferme du bac à traîlle; 20,000 fr. sur le produit des droits d'étalages; 7,000 fr. sur le produit des rivières). Par contre, elle augmente le produit de certaines autres recettes de 105,399 fr. (4,500 fr. sur le prix des locations des terrains de Perrache; 100 fr. sur le remboursement des frais d'éclairage; 299 fr. sur le produit des poids publics; 10,000 fr. sur le chapitre des concours et subventions; enfin 80,000 fr. sur les recettes d'ordre).

Ces deux derniers points touchent à des questions spéciales. Les 80,000 francs, des recettes d'ordre, proviennent du produit des droits à percevoir, en 1872, sur les obligations d'emprunt de la ville de Lyon, en conformité de l'art. 11 de la loi de finances du 16 septembre 1871.

Quant aux 10,000 francs des concours et subventions, ils proviennent de la subvention accordée par l'Etat à l'école des Beaux-Arts, subvention destinée à augmenter le traitement des professeurs et à payer les frais de modèles vivants. L'administration, mue par un sentiment, singulier en cette matière, de susceptibilité d'autonomie municipale, propose de refuser purement et simplement ce présent d'Artaxerxès.

Elle estime que le pouvoir central n'a pas à s'immiscer dans les affaires de l'école des Beaux-Arts et elle redoute qu'en acceptant une subvention de l'Etat, elle ne se charge de chaînes!

La commission, infiniment mieux inspirée et connaissant beaucoup mieux la situation légale et les précédents, demande que la commune accepte cette subvention, comme le Conseil municipal de 1870-1871 l'avait déjà acceptée, conseil qui, dit-elle, « n'est pas suspect au point de vue des franchises municipales. » Cette subvention ne peut pas menacer l'autonomie de notre école des Beaux-Arts, « qui est réglée par une disposition légale. » Mais quoi! l'administration, qui n'a jamais eu un souci excessif de la loi, ignorait peut-être cette « disposition légale »? L'administration, sans doute, n'avait pas songé davantage que, la ville refusant cette subvention, l'Etat s'en autoriserait pour cesser ses envois d'objets d'art. Ici, comme en d'autres occasions, notre administration municipale était naïvement d'avis que la commune n'a que des droits et que l'Etat n'a que des devoirs.

Tel est, en résumé, le budget des recettes ordinaires. Il s'élève, dans le rapport de la commission, au chiffre de 9,386,410 fr., somme qui est destinée à faire face aux dépenses ordinaires. Celles-ci, la commission les fixe à 6,420,769 fr. 50. Les recettes ordinaires dépassent donc les dépenses ordinaires de 3 millions de francs en chiffres ronds.

Avant de passer à l'examen des dépenses, nous aurons à nous occuper du budget des recettes extraordinaires, qui se montent à 11,472,665 francs, contre 20,859,075 fr. contre un total de dépenses de 20,799,075 fr.

Ajoutons toutefois, dès à présent, que la commission équilibre le budget général par un excédant de recettes de 60,000 fr., le total des recettes tant ordinaires qu'extraordinaires étant de 20,859,075 fr. contre un total de dépenses de 20,799,075 fr.

Je fis son bonheur en lui donnant un cinquième louis pour une niche de pain et un morceau de lard que j'emportai dans mes poches.

Bien entendu, personne dans le pays n'avait vu un Prussien; mais la rivière avait, par hasard, apporté ce casque qui était chez moi qu'un qu'il connaissait; et il avait aussi un sabre. Comme je lui fis observer qu'il était assez étrange que le courant eût apporté un objet aussi peu flottable qu'un sabre, il ne se troubla point et me répondit que le sabre était arrivé attaché autour d'un corps qui, lui, flottait. Je fis son bonheur en lui donnant un cinquième louis pour une niche de pain et un morceau de lard que j'emportai dans mes poches.

Encore le pauvre diable ne pouvait-il guère compter parmi les vivants. Atteint d'une dysenterie violente, il était couché sur la boue, roulé dans son manteau, et la mort l'avait déjà glacé de son souffle. Il me reconnut cependant et me tendit la main.

L'administration municipale de Strasbourg vient d'adresser à tous les amis de l'ancienne ville française un appel qui, nous l'espérons, sera entendu en France. On sait qu'après la capitulation un grand nombre de livres furent envoyés à la mairie de cette ville, pour reconstruire la bibliothèque incendiée par les obus allemands. Ces dons qui, dans les commencements en tous cas, s'adressaient à la ville, ont été confiés par l'autorité allemande, qui prétend les verser tous dans la bibliothèque de l'Université créée par elle. La municipalité a protesté, mais rien ne fait, les livres sont confiés et on ne les rend pas. Dans cette situation le maire de Strasbourg, d'accord avec le conseil municipal, a résolu la création d'une bibliothèque municipale. Voici la circulaire qu'il a lancée à cet effet, et qui, nous y comptons, provoquera des dons nombreux en France. L'Allemagne a donné pour son université allemande; que la France donne pour la commune française de Strasbourg!

RECONSTITUTION DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE DE STRASBOURG.

Les soins multiples et les lourdes obligations qui, après le siège de Strasbourg, pesèrent sur l'administration municipale, l'ont empêché jusqu'à ce jour d'entreprendre une œuvre qui lui était chère entre toutes, et à l'accomplissement de laquelle elle attachait le plus grand prix: — la reconstruction de la bibliothèque détruite dans la nuit du 24 août 1870.

Pendant que l'université, nouvellement fondée à Strasbourg par le gouvernement allemand, s'occupait d'acquiescer l'ancienne bibliothèque de l'académie qui avait échappé entière aux effets destructeurs du bombardement, pendant qu'elle faisait dans ce but un appel presque toujours heureux à la libéralité des divers pays, les mêmes efforts ne pouvaient être tentés par la ville en vue d'obtenir, par la voie de donateurs généreux, quelque compensation pour tant de trésors irrévocablement perdus.

Ces efforts, elle les tente aujourd'hui: la création d'une bibliothèque nouvelle vient d'être résolue par le conseil municipal de la cité, et une commission nommée par le maire s'est donné la mission d'aider l'administration de la ville dans l'œuvre entreprise.

C'est cette commission qui s'adresse, en leur demandant leur concours, à tous ceux qu'anime un même amour de la science et du progrès. Elle s'adresse à ses concitoyens qui possèdent un attachement si profond à ces collections antiques; elle s'adresse aux savants de tous les pays qui puissent si largement dans cette mine féconde, aux sociétés savantes, aux libraires, aux particuliers, à chacun de ceux qui ont partagé notre douleur poignante de voir détruites en un instant tant de richesses incalculables et précieusement amassées.

Pourrions-nous douter que cet appel trouve un puissant et même lointain écho? N'est-ce pas un patrimoine du monde civilisé tout entier qu'une bibliothèque telle que fut la nôtre?

Nous osons donc espérer que chacun voudra nous prêter son concours dans l'œuvre que nous allons entreprendre pour réparer, dans la mesure du possible, la perte de notre bibliothèque publique.

Les membres de la Commission:

- MM. LAUTH (Ernest), maire de Strasbourg, président;
- DECKER, archiviste en chef de la ville;
- COSSAET, architecte de la ville;
- FLACH (Jacques), avocat;
- GOUELL, adjoint au maire de Strasbourg;
- HECHT, docteur en médecine;
- KANLE, conseiller municipal, ancien député à l'Assemblée nationale;
- PETIT, conseiller municipal;
- RUSS (Rodolphe), professeur;
- RISTENBERG (Paul), homme de lettres;
- SCHNEPPE, professeur;
- SCHMIDT (Ch.), professeur.

Les personnes qui désirent prendre part à la création de la nouvelle bibliothèque en nous envoyant des livres, des manuscrits, des objets d'art ou d'archéologie, sont priées de les adresser à M. le maire de Strasbourg, avec la suscription: Bibliothèque municipale de Strasbourg.

LETTRE D'ANGLETERRE

VI.

Londres, 25 mars 1872.

Un philosophe assurait qu'on peut juger un peuple par ses plaisirs autant que par ses tra-

vaux. Si cet axiome, comme je le pense, est vrai, il offre une grande ressource à l'observateur, car si les peuples cessent trop souvent leur mission laborieuse, ils ne cessent guère de s'amuser. L'abus des plaisirs est même un signe de décadence dans le travail des peuples.

A Rome, à la fin de l'empire, la foule paresseuse demandait du pain et des jeux, mais ne réclamait pas d'ouvrage. A une époque plus moderne, nous avons vu la fin d'un autre empire ramener les mêmes appétits, ou plutôt les mêmes instincts, tant il est vrai que l'histoire est un cercle vicieux..... trop vicieux, hélas! Mais je ne suis institué ni pour faire de la rhétorique, ni pour faire des allusions au continent. Mon rôle se borne à vous parler de la puissante Reine des Isles, si pleine d'intérêt du reste, que les lettrés appellent emphatiquement la patrie de Shakespeare et que ses habitants nomment avec fierté la patrie de la liberté. Belle patrie en vérité et digne d'être mieux connue. La politique et mille autres raisons ont enfanté en France des préventions injustes contre l'Angleterre. Beaucoup de gens, du reste, qui disent du mal de ce grand pays, ne le connaissent guère mieux que les anciens ne connaissaient l'ultima Thulé de leurs géographes.

Pour ces gens-là, l'Angleterre est une contrée couverte d'un brouillard éternel, peuplée de pick-pockets, où l'on mange du boeuf saignant et peu de pain, où le thé est la seule boisson connue, où les juges portent des perquignons, où l'on meurt de faim le dimanche faute de boutiques ouvertes, et où l'on a le spleen le reste de la semaine. Une famille dont le fils, pour une cause ou pour une autre, se trouve à Londres, voit ce malheureux enfant jeté sur une île escarpée, au sein d'une nuit aussi vaste qu'enfermée, dont les poètes ont raconté toutes les horreurs.

Il faut que de semblables préjugés cessent entre les nations. Les peuples, si longtemps divisés à dessein, gagnent à se connaître. Qui n'apprécie les bienfaits des chemins de fer? Ces routes mouvantes, en unissant les provinces, en révélant le nord au midi et l'est à l'ouest, ont plus fait pour la vraie civilisation que six siècles de notre histoire. En vertu du même principe, les nations doivent apprendre à se connaître entre elles après s'être connues elles-mêmes. Cette idée-là n'est pas nouvelle, mais peu importe: elle l'est toujours vraie. Appliquons-la.

M'appuyant sur l'axiome du philosophe cité au début de cette lettre, j'ai assisté avec le plus vif intérêt à la fête patriotique de samedi dernier. C'était le jour de la University Boat-race, la course de canots des universités.

Vous savez sans doute que Cambridge et Oxford renferment les deux universités les plus célèbres de l'Angleterre. Or, deux célébrités vivent rarement dans le même milieu sans devenir bientôt rivales. Cambridge et Oxford se disputent donc ici la palme avec une noble et fructueuse ardeur.

Oxford est l'université des classiques; c'est comme le champion de la tradition antique de l'école; là se forment les meilleurs littérateurs, les plus éloquents ministres de l'église anglicane, les historiens les plus distingués. Cambridge tient pour la science; plus moderne dans le caractère de ses études, cette université se fait remarquer par les physiciens éminents, les mathématiciens profonds et les savants médecins qu'elle a formés.

Vous le voyez, ce sont là deux rivaux, mais d'une noble et sainte rivalité. Oxford et Cambridge représentent la lutte inévitable des classiques et des savants du passé et de l'avenir, de l'imagination et de l'expérience, et tout le pays se passionne pour ou contre, proutant ainsi une émulation heureuse par l'attention qu'il montre aux efforts des deux rivaux.

Les deux universités cherchent à se surpasser jusque dans leurs plaisirs. Les exercices du corps sont fort en honneur en Angleterre, et entre tous les genres de sport, les luttes nautiques intéressent au plus haut degré. Aussi est-ce un véritable événement à Londres lorsque l'on annonce dans tous les journaux le jour où les dark blues et les light blues doivent se disputer le prix annuel sur la Tamise. Les dark blues, ou bleu foncé, c'est Oxford; les light blues, ou bleu clair, c'est Cambridge.

Chez nous de semblables fêtes passent pres-

— Précisément.

— Et vous ne pourriez pas nous dire où vous comptez déjeuner?

— Ici, je pense.

— C'est que nous aussi nous comptons déjeuner là, et il me semble que vous et nous cela fait beaucoup de monde.

— Vous, peut-être; mais moi je suis seul.

— Avec nous vous êtes cinq, et sans vous nous sommes quatre.

— Allons, dit un autre, s'il y en a pour quatre il y en aura pour cinq; ce n'est pas la peine de perdre son temps à disputer.

— D'autant mieux qu'il pendant la dispute, il pourrait en arriver d'autres qui prendraient la place.

Il fallait quitter la route et prendre un sentier pour approcher la maison. Nous n'avions pas fait dix pas dans ce sentier, quand un paysan, sortant de derrière un petit mur et portant un long canardier à la main, nous fit signe d'arrêter.

— Halte!

Celui qui marchait en tête, continua d'avancer; mais le paysan le coucha en joue.

— Où allez-vous?

— Demander dans cette maison si on veut nous vendre du pain.

— Je n'ai pas de pain.

— Une bouteille de vin?

— Je n'ai ni pain, ni vin, ni rien; pas de soldats ici; le premier qui avance, je le descends. Pas de soldats, pas de soldats, répéta-t-il avec colère.

Mes camarades de rencontre se regardèrent; nous étions cinq, le paysan n'était qu'un; mais un autre paysan sortit de la maison; il était aussi armé d'un vieux fusil.

— Moi, je ne suis pas soldat, dit-je.

Ce n'était assurément ni brave ni honnête de se démentir ainsi. Soldat avec les camarades, bourgeois avec les paysans, mais la faim est mauvaise conseillère.

— Pourquoi ne voulez-vous pas que les soldats approchent? dis-je aux deux paysans.

— Parce que les soldats du jour d'aujourd'hui, c'est tous des feignants et des voleurs: regardez-la (il me montra de la main une petite étale dont la couverture en paille et les chevrons avaient été enlevés), ils sont entrés chez nous; on leur a donné du pain, du vin, ce qu'on avait, quoi! et pour nous remercier, ils sont revenus et ils ont volé nos poules, une brebis, cassé les portes, les chaises, arraché la paille de ce toit pour faire du feu. Si jamais un seul passe notre seuil maintenant, c'est qu'il m'aura couché dessus.

— Que répondre à cela? Des ces soldats, après trois jours de bataille, avaient eu froid, avaient eu faim; mais les poules, les chaises, la couverture en paille revenaient toujours.

— C'est pas des Français, c'est pire que des Prussiens.

Je tirai un louis de ma poche et, le montrant au paysan:

— Si vous voulez m'allumer un fagot, il y a vingt francs pour vous.

— Un fagot?

— J'ai froid; les soldats avaient froid, ils ont pris, moi je paye.

— Vous, vous êtes un homme; entrez, mais tout seul.

Pendant qu'un des paysans restait en faction devant la porte, l'autre me conduisit dans une cuisine. Il voulut diviser sa bourrée en plusieurs petits tas, mais je la fis mettre entière dans le feu, tant j'avais crainte de ne pouvoir jamais me sécher et me réchauffer. Et, de fait, lorsqu'elle flamba dans l'âtre, je commençai à m'envelopper de buées, comme un paquet de linge qu'on eût retiré de la cuve à lessive. Un second fagot me couvra un second louis: une chemise, une bonne chemise de grosse toile qui grattait la peau, un troisième louis; un morceau de pain avec deux verres de cidre, un quatrième. Et, je dois le dire, jamais carte ne me parut moins

moyen de ne pas déshonorer sa victoire. Oût été le soldat prussien, le soldat bavarois qui ait tendu un morceau de pain au soldat français qu'il voyait mourir près de lui. Quand notre ennemi s'est décidé enfin à nous donner un convoi pour deux journées entières, beaucoup de rations étaient pillées par ses propres soldats.

J'allais de régiments en régiments sans trouver les chasseurs d'Afrique, et partout c'était la même détresse; cependant, quelques-uns, plus heureux, avaient leurs tentes, mais une tente piquée dans une prairie est un chétif abri.

Enfin, je trouvai les débris de mon régiment: ou étaient les manquants? morts, disparus, prisonniers ailleurs; on ne savait. On m'avait cru tué avec le colonel; on me fit presque fûte, et cependant de tous ceux avec lesquels j'avais eu des relations de camaraderie, il ne restait que le seul Penaros.

Encore le pauvre diable ne pouvait-il guère compter parmi les vivants. Atteint d'une dysenterie violente, il était couché sur la boue, roulé dans son manteau, et la mort l'avait déjà glacé de son souffle. Il me reconnut cependant et me tendit la main.

— Vous savez, me dit-il, Francescas il a été tué; c'était tout de même un bon garç.

S'il restait là il allait mourir, tué autant par le froid et l'humidité que par sa maladie. Mais où le porter, que faire pour lui? Je voulus prier quelques camarades de m'aider à le porter dans une tente, mais ils me tournèrent le dos. A quoi bon? mourir dans une tente ou mourir dehors, ne fallait-il pas mourir quand on était atteint.

Les Prussiens ne s'inquiétaient pas des malades.

— N'est-ce pas, Penaros, dit un de nos camarades, que ça t'est bien égal de mourir ici ou là-bas?

— Je ne voudrais pas mourir, dit le malheureux.

— Tu n'es pas difficile; seulement tu sais que si cela t'arrive, tu m'as donné ton manteau.

— Non, c'est pour d'Arondel.

Son agonie fut courte. On alla prévenir un officier; et une heure après nous le portâmes à quatre, le tenant chacun par un membre, dans un trou creusé au pied d'un peuplier.

J'avais jusqu'à ce jour traité avec un parfait mépris les gens qui avaient peur d'être malades et qui à chaque instant tâtaient les pouls à leur santé, mais en présence de ce trou, je compris et sentis cette peur. Etais-je bien solide? Un rhume, une colique, un fièvre de cinq minutes, et l'on était mort. Combien de temps cela allait-il durer?

Je m'en allai alors explorer les bords de la rivière et chercher le bon endroit pour essayer de me sauver. Le courant et le large penon étaient rivaux, mais les sentinelles qui pas être traitées avec l'autre rive ne pouvaient pas être aperçues avec le même sans-gêne: il se fit facile d'apercevoir un corps sur l'eau, même la nuit.

Assis au pied d'un saule, je trouvai un vieux zouave à barbe grise qui me parut étudier la rivière avec des intentions analogues aux miennes.

— Hé! là bas, me dit-il, est-ce que tu voudrais traverser la rivière à la nage?

— Je regardo.

— Et ça le dit?

— Ça me dit que la rivière seule n'est rien, mais que la rivière avec les sentinelles c'est autre chose.

— Alors, tu renâcles?

— J'étudie.

— Moi, j'attends.

— Vous attendez que l'eau soit écoulée.

(Temps)

(A suivre.)

FEUILLETON DU JOURNAL DE LYON

Du 6 Avril 1872. 28

UN BLESSÉ

(1870-1871)

Par HECTOR MALOT

Je continuai ma route vers la maison, mais comme je serais de la prairie, je vis quatre soldats qui coupaient à travers champ, ayant certainement le même but que moi. J'allongeai mon pas; ils allongèrent les leurs. Rien de remarquable; mais ils désagréable que cette rencontre. Dans notre marche de Châlons sur Marne, j'avais fait connaissance avec les paysans, et je savais que si l'on pouvait obtenir quelque chose d'eux, c'était à condition de ne pas le demander en troupe; au soldat isolé, ils étaient en aide, mais si l'on se présentait au nombre de trois ou quatre, on ne pouvait plus rien obtenir, même à prix d'argent: ils n'avaient rien; on leur avait tout pris. Et par malheur, bien souvent, ils ne disaient que la vérité.

Les soldats m'abordèrent.

— Vous êtes du pays? me dit celui qui marchait en tête de la bande.

— Non, je suis soldat comme vous.

— Alors c'est pour déjeuner en ville que vous avez fait cette toilette.

— Précisément.

— Et vous ne pourriez pas nous dire où vous comptez déjeuner?

— Ici, je pense.

— C'est que nous aussi nous comptons déjeuner là, et il me semble que vous et nous cela fait beaucoup de monde.

— Vous, peut-être; mais moi je suis seul.

— Avec nous vous êtes cinq, et sans vous nous sommes quatre.

Donnons le tableau de ses cours publics pour le second semestre :

PHILOSOPHIE. — Le jeudi, à 1 heure et demie. M. Ferraz, professeur, étudiera les écoles philosophiques en France au XIX^e siècle, et spécialement celle de Saint-Simon.

HISTOIRE. — Le lundi à 1 heure et le jeudi à 3 heures. M. Belot, professeur au lycée Corneille, à Paris, délégué, étudiera, le jeudi, le dernier siècle de la république romaine, et, le lundi, l'histoire du tribunal et des plébiscites à Rome.

LITTÉRATURE ANCIENNE. — Le mercredi à une heure et le mardi à 2 heures trois quarts. M. Hignard, professeur, continuera, le mercredi, l'histoire de la poésie grecque d'Homère à Pindare; le mardi, il expliquera et commentera les auteurs grecs et latins du programme de la licence ès-lettres.

LITTÉRATURE FRANÇAISE. — Le mercredi à deux heures un quart. M. Philibert Soupé, professeur, traitera de la prose et de la poésie en France à la fin du XVIII^e siècle.

LITTÉRATURE ÉTRANGÈRE. — Le vendredi à sept heures et demie du soir. M. Heinrich, professeur, continuera l'étude des principaux romanciers anglais au commencement du XIX^e siècle.

A ses cours et conférences réglementaires, la Faculté des lettres, pendant ce second semestre, joindra d'autres cours publics, organisés aux concours de la ville de Lyon; ils commenceront le lundi 8 avril et sont ainsi distribués :

Lundi. — M. Philibert Soupé : Littérature française. (Principales pièces de Corneille.) Mardi. — M. Belot : Histoire. (La France au XIII^e siècle.)

M. Ferraz : Morale sociale. (Devoirs de l'homme envers ses semblables.) Mercredi. — M. Berliouz, professeur au lycée de Lyon : Géographie. (Étude de la France.)

Ces nouveaux cours auront tous lieu à 9 heures et demie du soir, dans la salle de la Faculté.

Les percepteurs sont occupés pour l'instant à préparer le travail de distribution des premiers avertissements à donner aux contribuables, pour les renseigner sur le chiffre des contributions personnelles et mobilières à payer pour 1872.

Le travail a été extrêmement retardé cette année, en raison de la réunion tardive du conseil général de la Seine, qui avait à fixer le chiffre des centimes additionnels revenant au département et à la ville.

En ce qui regarde les patentes, le premier avertissement qui va être distribué portera le chiffre de cet impôt spécial d'après les bases en vigueur au 1^{er} janvier 1872. Un second premier avertissement sera ultérieurement envoyé pour fixer, à l'égard de chaque contribuable patenté, la surélévation de droit provenant de la nouvelle loi sur les patentes, votée le 29 mars dernier, et qui ne portera que sur les neuf derniers mois de 1872.

La nouvelle loi sur les patentes devant produire une recette supplémentaire de six millions, le produit pour 1872 ne s'élèvera, par conséquent, qu'à quatre millions et demi. Encore faudra-t-il en déduire les frais de mise en exploitation pour circulaires, imprimés, modèles, etc., lesquels ne seront pas de moins de 300,000 fr.

Dans sa dernière audience, le tribunal de commerce de Bordeaux, jugeant un des nombreux litiges auxquels a donné lieu la crise des transports, a condamné la Compagnie d'Orléans à des dommages-intérêts envers l'expéditeur dont elle avait refusé la marchandise, nonobstant avis de l'ouverture de sa gare, sous le prétexte que l'embarquement de la voie et la présentation tardive de la marchandise ne lui permettaient pas de recevoir.

Déjà, d'autres tribunaux avaient écarté le cas de force majeure invoqué par les Compagnies pour justifier leurs refus de réception, et décidé en principe que les chemins de fer étaient tenus d'avoir constamment leurs gares ouvertes, aucune loi, aucun arrêté ne les ayant autorisés à les fermer.

Ces sentences ont une grande portée, attendu que, si les Compagnies des chemins de fer avaient été plus tôt condamnées à recevoir, son peine de dommages-intérêts, elles se seraient un peu plus préoccupées d'étendre leurs moyens de transport; toutefois, quoique tardives, puisqu'elles ont été rendues sur la fin de la crise, elles éclaircissent le public sur ses droits et aideront à fixer la jurisprudence sur un point important de ses rapports avec les chemins de fer.

Avant-hier, à midi et demi, dit le Progrès, un bateau lourdement chargé de sable venait de passer sous le pont de la Guillotière, et les hommes qui le montaient s'efforcèrent d'éviter le grand banc qui se trouve au milieu du fleuve.

A un moment, les quatre hommes qui manœuvraient l'embarcadere de l'ayant freiné un faux mouvement et furent précipités dans le Rhône. Leurs camarades s'empresèrent de les secourir et furent assez heureux pour les retirer sains et saufs.

Une cavalcade est organisée pour dimanche à Neuville-sur-Saône. Sur le parcours du cortège une quête sera faite au profit de l'œuvre de la libération du territoire.

Les auteurs du vol de bijoux commis rue Centrale, 41, ne sont pas encore sous la main de la justice.

En déblayant les fondations d'une maison de la rue Gasparin, les ouvriers ont trouvé un grand nombre de médailles antiques.

Nous reparlerons de cette découverte.

Il y a des mendiants qui ne se contentent pas d'insister auprès des personnes auxquelles ils s'adressent avec une insidieuse condescendance et qui en viennent parfois aux insultes. Un a arrêté hier, sur une Monnaie, un de ces individus qui se trouvaient dans un cas semblable.

M. Thiers a reçu, mardi, la commission ministérielle chargée d'étudier un système d'organisation de batteries départementales qui permettraient à tous les hommes en état de porter les armes de s'exercer à la manœuvre en canon.

Chaque chef-lieu de département, chaque chef-lieu d'arrondissement devraient être munis d'une ou plusieurs batteries, suivant le chiffre de la population.

Les pièces formant batterie seraient envoyées successivement aux divers chefs-lieux de canton et manœuvrées consécutivement par tous les contingents, d'année en année.

Le XIX^e siècle ajoute que les jeunes gens, depuis seize ans, seraient admis à ces exercices locaux, qui seraient commandés par des sous-officiers d'artillerie.

On voudrait, d'ailleurs, que tous les soldats de l'armée pussent, à un moment donné, faire office d'artilleurs, les canons étant plus que jamais appelés à régler les batailles.

C'est dans ce but qu'on a appris la manœuvre en canon aux sous-officiers : on songe à l'apprendre également aux soldats.

La rentrée des écoles élémentaires de garçons et de demoiselles dirigées par la Société d'instruction primaire du Rhône aura lieu le lundi 8 avril.

La rentrée des écoles supérieures de garçons et de demoiselles, du cours normal d'institutrices et du cours supérieur pour adultes-hommes aura lieu le lundi 8 avril dans les locaux ordinaires de chacun de ces cours.

Le président de la Société, A. VALANTIN.

Italie, 69.72. Autrichien, 876. Foncier, 915. Suez, 280.

La Banque d'Angleterre a élevé le taux de son escompte à 3 1/2 p. 0/0.

Paris, 5 avril. L'affaire Motu n'a pas été terminée hier. Elle est renvoyée à aujourd'hui.

Madrid, 4 avril. Les résultats des élections pour les députés de Madrid ont été connus aujourd'hui.

Résultats : Zorrilla 1,751 voix, Espartero 520, Becerra 2,343, Angulo 730, Beranger 2,024, Sagasta 1,019, Martos 1,530, Topete 1,029, Escavez 1,470, Ranero 363, Galian 1,215, Segovia 466, Monterorios 2,043, Montejó Robledo 855.

Deux sections manquent. Londres, 4 avril. La chambre des communes rejete par 75 voix contre 38 la proposition présentée par M. Harcourt et qui réduit les dépenses.

Une correspondance relative au traité de commerce avec la France a été publiée.

Des dépêches de lord Granville du 2 au 12 mars invitent lord Lyons à obtenir une réponse à ses représentations concernant la loi de la marine marchande.

Une note de lord Granville à M. de Broglie, du 25 mars, espère que le traité sera scrupuleusement observé tant qu'il reste en vigueur.

Elle ajoute aussi des observations au sujet des droits des huiles, de la conduite des douaniers français et de la loi de la marine marchande.

Manchester, 4 avril. La chambre de commerce de Manchester a adressé un mémoire à lord Granville, exprimant l'espoir qu'il n'a pas dit à l'ambassadeur de France qu'il ne s'opposait pas absolument aux droits légèrement prohibitifs.

Le mémoire exhorte lord Granville à tout faire pour induire la France à continuer le libre échange.

Birmingham, 4 avril. Un meeting considérable a été offert à l'Assistance des ouvriers agricoles dans le Warwickshire.

SOCIÉTÉ LYONNAISE DE DÉPÔTS ET DE COMPTES COURANTS ET DE CRÉDIT INDUSTRIEL

autorisée par décret du 8 juillet 1865. Situation au 31 Mars 1872

Table with columns: ACTIF, PASSIF, and various financial entries like Capital, Réserves, Comptes de dépôts, etc.

Capital... 20,000,000. Réserve statutaire... 329,000. Réserve spéciale... 146,621 89. Comptes de dépôts à 3%... 20,184,529 25.

Effets en circulation avec l'endossement de la Société... 11,652,395 24. CERTIFIÉ SINCÈRE ET CONFORME AUX LIVRES : Le président, L'administrateur délégué.

DÉPÊCHES DU MATIN

5 avril. — 8 heures du matin. Versailles, 4 avril. M. et Mme Thiers sont allés, cette après-midi, à Paris; ils assisteront dans la soirée au concert des sociétés savantes donné au ministère de l'instruction publique.

On assure que la dénonciation de la convention de la navigation du 1^{er} mai 1861 entre la France et la Belgique suivra la dénonciation du traité de commerce entre ces deux puissances.

Paris, 4 avril. Aujourd'hui commence l'affaire Motu; l'ex-banquier est poursuivi pour banqueroute simple et abus de confiance. Le ministère public évalue à 2 millions le chiffre du passif.

M. Thiers a reçu aujourd'hui une députation de banquiers, qui lui présente des observations au sujet de la nouvelle loi relative aux droits de timbre sur les valeurs étrangères, et demande à retarder la promulgation jusqu'au retour de l'Assemblée.

Bilan de la Banque. Augmentation : Encaisse, 10 1/2 millions. Portefeuille, 2 1/2. Trésor, 10 1/2. Diminution : Circulation, 1/4. Comptes-courants, 10 1/2.

La Bourse est d'abord ferme, 55.95, 89.00; elle faiblit ensuite à cause de la Banque d'Angleterre qui a élevé l'escompte à 3 1/2. Clôture : 55.77, 88.72.

Madrid, 4 avril. Les résultats des élections pour les députés de Madrid ont été connus aujourd'hui.

Résultats : Zorrilla 1,751 voix, Espartero 520, Becerra 2,343, Angulo 730, Beranger 2,024, Sagasta 1,019, Martos 1,530, Topete 1,029, Escavez 1,470, Ranero 363, Galian 1,215, Segovia 466, Monterorios 2,043, Montejó Robledo 855.

Deux sections manquent. Londres, 4 avril. La chambre des communes rejete par 75 voix contre 38 la proposition présentée par M. Harcourt et qui réduit les dépenses.

Une correspondance relative au traité de commerce avec la France a été publiée.

Des dépêches de lord Granville du 2 au 12 mars invitent lord Lyons à obtenir une réponse à ses représentations concernant la loi de la marine marchande.

Une note de lord Granville à M. de Broglie, du 25 mars, espère que le traité sera scrupuleusement observé tant qu'il reste en vigueur.

Elle ajoute aussi des observations au sujet des droits des huiles, de la conduite des douaniers français et de la loi de la marine marchande.

Manchester, 4 avril. La chambre de commerce de Manchester a adressé un mémoire à lord Granville, exprimant l'espoir qu'il n'a pas dit à l'ambassadeur de France qu'il ne s'opposait pas absolument aux droits légèrement prohibitifs.

Le mémoire exhorte lord Granville à tout faire pour induire la France à continuer le libre échange.

Birmingham, 4 avril. Un meeting considérable a été offert à l'Assistance des ouvriers agricoles dans le Warwickshire.

DÉPÊCHES DU SOIR

5 avril. — 3 heures du soir. Paris, 5 avril. Le Journal officiel du 5 avril nomme M. Rodet, directeur de l'école vétérinaire de Lyon, officier de la Légion d'honneur.

Le Journal officiel contient la nomination au grade de chevalier de la Légion d'honneur pour services dans les ambulances de MM. Schack (Jean), Bravais (Henri), médecins attachés à la deuxième ambulance de Lyon; Grolas (Ferdinand), pharmacien, Pernot (Charles), Levrat (Francisque), Lortet (Louis), médecins attachés à la première ambulance de Lyon; Dime (François), ancien médecin de l'Hôtel-Dieu, Lacour (Antoine), médecin des ambulances de Lyon; Laroyenne, second chirurgien de la première ambulance de Lyon; Piaton, administrateur des hôpitaux civils et Thomasset, directeur des ambulances sédentaires de Lyon.

Versailles, 5 avril. Une députation de banquiers s'est rendue hier à l'Élysée pour demander à M. Thiers de retarder la promulgation de la loi relative au droit de timbre sur les valeurs étrangères jusqu'au retour de l'Assemblée.

M. Thiers a expliqué que ce retard ferait perdre au trésor près de 30 millions. Il s'est prononcé en faveur de l'introduction en France d'un droit égal à celui perçu en Angleterre.

On affirme que M. Thiers a consenti à retarder la promulgation. M. Thiers donnera lundi à l'Élysée un dîner à la magistrature.

Madrid, 4 avril. Les télégrammes officiels de cette nuit annoncent que les candidats ministériels ont l'avantage dans 67 districts et l'opposition dans 26.

Des désordres ont eu lieu à Villalba, province de Lago. Il y a deux morts et dix blessés.

Les nouvelles des élections continuent d'être favorables au gouvernement.

À Madrid les oppositions coalisées l'emportent, mais les ministériels ont une immense majorité à Séville, Malaga, Cadix, Xérès et autres villes importantes.

À Barcelone, Grenade, Saragosse, l'avantage est jusqu'ici au gouvernement.

BOURSE DE PARIS

DU 5 AVRIL. DÉPÊCHE COMMERCIALE

Table with columns: AU COMPTANT, COURS DE CLOTURE, HAUSSE, BAISSSE. Entries include 3 0/0, 4 1/2 0/0, 5 0/0.

VARIÉTÉS

AMPÈRE À BOURG. (Correspondance particulière du Journal de Lyon.) Bourg, 28 mars 1872.

Bourgeois, j'aurais mangé grâce à me plaindre. J'ai été enterré un peu vite, un peu vite même, assez proprement d'ailleurs.

Inflammation précipitée sans doute, mais convenable et à laquelle n'ont manqué ni quelques paroles bien senties, ni les regrets sincères, ni les encouragements à jouer le rôle de revenant. Le revenant n'est pas revenu; mais Verax a été profondément touché de vos bons procédés et vous en remercie.

Ce qu'il vous pardonne moins volontiers, c'est de lui avoir donné si promptement un successeur, et le premier venu, un monsieur Tivan, que personne ne connaît ici et qui, pour son début, se permet de mêler une forte dose d'absinthe au miel que vous m'aviez prodigué.

Si votre Tivan est un descendant de Tivan Raudin, ce paysan de Valdains, qui naquit l'hiver du grand verglas, et se vantait naïvement de descendre, par les femmes, d'un chevalier de Malte, ce mauvais sujet, moitié idiot, moitié roué, qui s'enrola, il y a deux siècles, dans la compagnie de mousquetaires du capitaine Florimont, pour ne plus travailler la terre et pour faire ripaille; abandonnant à la charge de la commune sa femme Berthe et ses deux enfants, c'est là une bien mauvaise recommandation. Aussi suis-je médiocrement surpris qu'il tienne si mal ses promesses et que, depuis que vous avez accepté sa collaboration, il ne soit pas plus question chez vous de notre intéressante cité que si elle faisait partie de ces villes maudites, détruites par le feu du ciel, dont il est question dans les saintes écritures.

En tout autre moment, peut-être aurais-je ri de votre méseventure. C'eût été ma vengeance. Mais il s'agit bien de rire et de se venger dans cette sainte semaine qui ramène le repentir et impose le pardon des injures. Il faut vous dire aussi que votre prédicateur du 23 mars n'est pas tout à fait étranger à ce bon mouvement de charité chrétienne. Son étude, pleine de haute raison, de bon goût et de science sur les orateurs de la chaire, m'a inspiré de salutaires réflexions. Aussi, n'en déplaît au plus saint et au plus aimable des évêques de Belley, dites-lui de ma part, ce qu'Alfred de Musset a dit par la jolie bouche de M^{lle} de Léry, que ce sont bien décidément les plus jeunes curés qui font les meilleurs sermons.

Le sien a beaucoup réussi chez nous, j'entends parmi les gens sensés qui préfèrent les vérités aux fétiches et la religion de Bossuet à la religion des nègres ou à celle du moyen-âge. Quant aux autres, aux zéloteurs de la religion catholique, archéologique et romaine du XIII^e siècle, ils sont heureusement plus ardents que nombreux et tout plus de bruit que de besogne. Nous respectons leurs convictions; mais comme la politique se mêle trop souvent à leur religion et passionne leur orthodoxie, nous nous méfions de leurs œuvres.

En attendant l'heure de la neuvième croix ils prêchent l'ignorance obligatoire. Hélas ! l'ignorance n'a point besogne d'encouragement dans notre pauvre pays. Elle est partout et tout la favorise, même ce qui devrait le plus contribuer à la dissiper.

A ce propos, je veux vous raconter ce qui m'arriva l'autre jour à l'occasion d'un livre nouveau, dont vous aviez annoncé la publication. Ce livre n'étant pas encore en vente chez nos libraires de Bourg, je crus gagner du temps en priant un de mes amis de l'acheter chez un libraire de Lyon. Le premier auquel il s'adressa — un de vos principaux libraires, s'il vous plaît, — et auquel il demanda le Journal d'Amperé, répondit avec un grand air de dignité blessée : « Monsieur, nous ne tenons pas les journaux. » Mon ami, qui est timide, n'insista pas et passa à un autre. Celui-ci tenait les journaux. Il parut comprendre la demande et dit avec un sourire très-fin : « Nous n'avons pas le journal que vous demandez, et vous ne le trouverez pas à Lyon; » puis il ajouta plus bas, d'un air mystérieux : « Ce journal est défendu par la police. » Et voilà, monsieur, comment le grand Ampère est connu dans sa ville natale; voilà aussi comment les libraires de la seconde ville de France empêchent leur mission et leurs devoirs envers la science ! O précieux boutiquiers ! Ils confondent les mémoires d'un mathématicien avec un organe de la Commune et prennent le plus inoffensif des savants pour un collaborateur du Père Duchêne.

Faut-il vous l'avouer ? En lisant ce livre charmant, que j'ai fini par me procurer, il m'était venu de grande tentation de vous en dire un mot; mais j'ai vu dans votre numéro d'hier que vous vous proposiez de publier une étude approfondie sur ce sujet, et je n'ai garde d'ajouter sur les brisées de mes collaborateurs. Je devine d'ailleurs à qui sera confié ce travail, et je sais d'avance qu'il sera fait de main d'ouvrier. D'ailleurs André-Marie Ampère vous appartient presque tout entier. C'est à Lyon qu'il est né d'une famille toute lyonnaise et c'est dans votre ville qu'il a vécu les meilleures années de sa vie, où tout près de votre ville, dans ces montagnes d'or où il rencontra les chevaux d'or et le cœur d'or de sa Julie.

Un autre point de vue encore, ce livre est aussi tout lyonnais, par la langue d'abord, en mesure par les détails d'intérieur, où les mœurs de la bourgeoisie lyonnaise, à la fin du siècle dernier, trouvent une peinture aussi intéressante que fidèle.

Pourtant à un certain moment, un an environ après son mariage et au lendemain de la naissance de son fils, la dure nécessité — res augusta domi — la pauvreté pour l'appeler par son nom en bon français, força Ampère à s'exiler de son paradis conjugal de la rue Mercière et le hasard de sa destinée l'amena à Bourg en qualité de professeur de physique à l'école centrale de l'Ain. Julie, déjà atteinte du mal qui devait la ravir si prématurément à sa tendresse, ne put l'accompagner. Cet exil, qui devait être de peu de durée, se prolongea pendant près de deux ans, à la grande douleur des deux amants et au grand regret de l'auteur, qui, tout à cette cruelle séparation toute une correspondance charmante, les plus intéressantes pages de ce livre intéressant. Et quand, à la création des lycées, Ampère obtint enfin cette place de professeur au lycée de Lyon qu'il avait tant convoité et si impatiemment attendue, il n'y rentra que pour recueillir le dernier soupir de son incomparable amie, de cette adorable Julie, qu'il avait uniquement aimée et dont son cœur porta le deuil jusqu'à la tombe.

Si l'on songe aux graves occupations d'Amperé et à la difficulté de communication, on comprendra que cet exil à Bourg était bien sérieux, bien complet.

Le chemin de fer des Dombes n'était pas là pour abréger les distances et les routes existaient à peine.

Aussi c'est à peine si, deux ou trois fois l'an, il trouvait moyen de s'échapper pour aller embrasser sa chère malade et le petit Jean-Jacques qu'elle venait de lui donner, le futur auteur de l'histoire romaine de Rome.

Le plus souvent il faisait le voyage à pied pour ménager sa bourse; d'autrefois il prenait la patache — pour économiser son temps et ses souliers; — mais la patache s'embarquait dans les boîtes de la Bresse, ni plus ni moins que le carrosse d'Henri IV en 1601 et le voyage était toujours long et pénible. Aussi on se voit peu et on s'écrit beaucoup.

Les lettres d'Amperé sont un mélange de naïveté et de profondeur. Julie est sensée prudente et en même temps affectueuse et tendre.

Le sentiment pulsant qui unit ces deux natures d'élite est le plus grand attrait de cette correspondance dont on entrevoit la douloureuse dénouement.

Mais l'oublie que je dois laisser à un juge

plus compétent le soin d'analyser cette œuvre et je voulais me borner à marquer, à la hâte, quelques traits particuliers, qui ont, pour nous, un intérêt local.

Pour ses débuts à Bourg, Ampère n'a pas de chance. « Pour éviter l'auberge de Renaud « ou on lui demandait soixante francs et où il « fallait manger avec les plus grands sottisiers « qu'il ait jamais vus, » il se met en pension, moyennant quarante francs par mois chez madame Beauregard, la femme d'un de ses collègues à l'école centrale. Mais au bout de quelques jours on lui en conte de toutes les couleurs sur cette dame, « qui est sage à présent parce que personne n'en veut plus. Hâtions-nous de dire qu'il n'y a plus, à Bourg, des auberges comme celle de Renaud, ni de femmes comme madame Beauregard.

Bientôt cette femme aussi mal élevée qu'elle est peu honnête fournira à Ampère un prétexte pour la quitter et la Perrin, portière de l'école centrale, qui lui fournissait déjà ses déjeuners pour trois francs par mois, lui fournira aussi ses dîners au prix de dix-huit francs « sans le vin. »

Voilà de quoi faire rêver les ménagères, et certes tous les problèmes si ardues qu'il résolut le génie scientifique d'Ampère paraissent dépassés par le problème d'économie résolu à son profit par cette humble portière.

Ampère n'est pas avare. Il le prouvera assez plus tard, quand il sera riche. Le grand calculateur n'a jamais su compter, mais il envoie tout son argent à son pauvre ménage de Lyon. En retour on lui envoie des nippes dont il a toujours grand besoin. Il est distraité, négligé, peu soigné. Julie le gronde doucement. A chaque instant il lui arrive des accidents. Un jour, en faisant une expérience devant M. Delalande, il se brûle l'œil et brûle aussi son bel habit. Il oublie son œil et se lamente sur son habit. Julie lui envoie un nouvel habit et de nouvelles recommandations. Le messager Pochon, qui fait deux lieues en dix heures, est l'intermédiaire ordinaire de ces échanges. « Je t'envoierai le manuscrit par Pochon, avec le gilet à carreaux, les gros bas de laine et les six louis dont je t'ai parlé ! »

Les jours de congé, quand Ampère s'arrache quelques heures à ses travaux, il s'en va dans les prairies de la Reyssouze, derrière l'hôpital, emportant avec lui son trésor, le portefeuille de soie rose qui contient les lettres de Julie et il les relit une à une. Ce sont ses grands jours de fête. Ce n'est qu'après plusieurs mois qu'il songe à visiter l'église de Bourg. Il n'éprouve qu'une admiration médiocre pour ce monument. « Au fond, cette église n'a pas tout à fait répondu à mon attente. »

Vers la fin de la première année de son séjour à Bourg, dans l'été de 1801, il avait fait la connaissance de Delalande, ou comme il l'appelle M. Delalande. « Je fis avant-hier une visite à M. Delalande; il me donna de grands coups d'encensoir » et un peu plus loin : « J'ai conclu de tout cela que M. Delalande n'avait pas voulu se donner la peine de suivre mes calculs, qui exigent en effet de profondes connaissances en mathématiques. » La place sera moins dédaigneuse. Il serait curieux et intéressant de savoir au juste comment Delalande, ce savant très-mondain et un peu vaniteux jugeait alors Ampère, ce savant un peu gauche et très-modeste. Mais il se gardera bien de nous le dire. Voici en quels termes concis il parle, dans son journal, de l'œuvre d'Ampère : « Ampère, professeur de physique à l'école centrale, a fait un savant mémoire sur les probabilités dans le jeu, pour faire voir qu'on se ruine même à jeu égal. « Et c'est tout ! On peut bien affirmer que ce n'est pas assez surprenant si l'on considère que des pages entières de ce journal d'un savant sont consacrées à nommer les jolies femmes de Bourg ou à compter le nombre de glaces débitées par le glacier à la mode. »

Dans l'année précédente Ampère avait été nommé membre de la Société d'émulation de l'Ain. Il écrivit à Julie : « M. Ribou a présenté une copie de mon mémoire à la Société d'émulation. J'en ai été nommé membre à l'unanimité. »

Fondée en 1755, la Société d'émulation avait déjà connu de beaux jours; mais, en 1791, elle s'était désorganisée, comme nous l'apprend encore le Journal de Lalande, le 1^{er} Septembre 1791. La Société d'émulation ne s'est pas rassemblée depuis quatre mois. Les différences d'opinion sur le clergé en sont un peu cause.

Avais aussi sociétés savantes de nos jours ! Autres temps, mêmes passions. On voit par cet exemple le danger de mêler les questions religieuses à ou elles n'ont que faire. Ce n'est pas quatre mois que dura cette suspension, mais dix ans. Car nous lisons, toujours dans le Journal de Lalande, cette mention qui marque la fin de la crise : « Le prêt rétablit la Société d'émulation et lui attribue 600 livres par an. Le 21 juin 1801 a eu lieu sa première assemblée. »

C'est peu de temps après cette réorganisation de la Société que Ampère fut admis dans son sein, en attendant une chaire au collège de France et un fauteuil à l'Institut.

C'est par de tels choix qu'une assemblée s'honore. Lalande qui fut le père de la Société d'émulation, et Ampère, qui fut un de ses membres les plus illustres, assignent à cette compagnie un rang à part parmi les académies de province. Ajoutons que cette société n'a pas dégénéré et n'a jamais cessé de renfermer dans son sein des savants modestes autant que désintéressés, qui suivent résolument les traces de leurs devanciers et ne se laissent ni décourager par les injures, ni distraire par les intrigues.

VERAX.

CONDITIONS PUBLIQUES DES SOIES

LYON, le 4 Avril 1872.

Table with columns: NOMBRE, SORTES, FRANCE, ITALIE, ALGERIE, BRÉSIL, CHINE, JAPON, PERSE, Poids. Entries include 33 Organans, 34 Trames, 41 Grèges, etc.

BALLOTS PESÉS

Table with columns: NOMBRE, SORTES, FRANCE, ITALIE, ALGERIE, BRÉSIL, CHINE, JAPON, PERSE, Poids. Entries include 13 Trames, 47 Grèges, etc.

Opérations de décreusage... Dernier numéro des soies à bobines depuis le 1^{er} du mois... Dernier numéro des laines... Dernier numéro des ballots pesés...

AVIGNON, 4 Avril. » Organans... » Trames... » Grèges... » Ballots pesés... Total... 729 31

BALLOTS PESÉS. » Organans... » Trames... » Grèges... » Diverses... Total... 479 58

Le nombre des opérations de décreusage a été de 708.

THEATRES

Spectacles du 5 avril. Grand-Théâtre. — Ruy-Blas, comédie. — Crispino et la Comare, opéra-comique. Théâtre du Gymnase. — Relache.

Spectacles du 6 avril. Grand-Théâtre. — Ruy-Blas, comédie. — Chilpéric, opéra-bouffe. Théâtre du Gymnase. — Les Faux Bonshommes, comédie. — Le Clou aux Murs, vaudeville. On commencera à 7 heures 1/2.

Bulletin météorologique du 5 Avril

PAR BOULADE, ING.-OPTICIEN. THERMOMÈTRE, PRESSION, ÉTAT, VENT. minima maxima barom. du ciel à 7 h. du m.

+ 3° à + 6° 0,741 couvert. N-O. Hauteur de la Saône au-dessus de l'écluse. 0.25 Sa température... +10° Hauteur du Rhône au-dessus de l'écluse... 0.30 Sa température... +8° Quantité d'eau tombée à Lyon du 15 au 31 Mars... 0.008

CHUTES D'EAU

Une Société peut disposer, à Grenoble, près de la gare du chemin de fer de Paris-Lyon-Méditerranée, d'une force motrice hydraulique de 700 chevaux, en toutes saisons, et d'une surface de terrains parfaitement plane de 80,000 mètres.

La force motrice sera divisée, suivant les demandes qui seront faites en chutes de 10 à 200 chevaux, et à chaque chute sera affecté un lot de terrain.

Une voie ferrée, communiquant avec la ligne de Paris-Lyon-Méditerranée, passera devant la construction; il sera alimenté par le Drac, dont le débit en basses eaux est de 40 mètres cubes par seconde.

Le prix annuel de

Annonces légales, judiciaires et Avis divers

Etude de M. Louis DEVILLE, avoué à Lyon, rue Constantine, 5.

VENTE par la voie de la licitation avec concours d'étrangers. En l'audience des criées du tribunal civil de Lyon.

D'UN IMMEUBLE consistant en une maison, située à Lyon, rue Cuvier, 59, construite sur le terrain des hospices civils de Lyon.

Dépendant soit de la communauté des biens ayant existé entre dame Marie Berthaud et le sieur Louis Bel, soit de la succession de ce dernier.

Mise à prix... 3,000 f. Adjudication au samedi vingt avril mil huit cent soixante-douze, à midi.

Cette vente a lieu à la requête, poursuite et diligence de dame Marie Berthaud, veuve en premières noces du sieur François-Marc Bonnaz, et en secondes noccs du sieur Louis Bel, sans profession, demeurant à Lyon, rue Cuvier, 54.

Laquelle fait élection de domicile et constitution d'avoué en l'étude et personne de M. Louis Deville, exerçant en cette qualité près le tribunal civil de Lyon, demeurant en cette ville, rue Constantine, 5.

En présence du sieur Jean-Marie Noël, fabricant de peignes pour la fabrique, demeurant à Lyon, rue Vieille-Monnaie, 5, en sa qualité de subrogé-tuteur du mineur Ferdinand Bel.

Lequel fait élection de domicile et constitution d'avoué en l'étude et personne de M. Laurent Pignat, exerçant en cette qualité près le tribunal civil de Lyon, demeurant en cette ville, rue Constantine, 40.

Et les sieurs Benier-Picard, négociants, demeurant à Lyon, rue Madame, 4.

Lesquels font élection de domicile et constitution d'avoué en l'étude et personne de M. Rombeau, exerçant en cette qualité près le tribunal civil de Lyon, demeurant en cette ville, place des Terreaux, 2.

Et encore en présence du sieur Henri Letanche, demeurant à Lyon, passage Camargo, en sa qualité de subrogé-tuteur ad hoc du mineur Ferdinand Bel.

Lequel d'abord appelé à la vente n'a pas constitué avoué. En exécution d'un jugement contradictoire rendu en première instance par le tribunal civil de Lyon, le treize décembre mil huit cent soixante-onze, lequel est enregistré, expédié en forme de grosse, notifié à avoué et signifié à parties.

Désignation de l'immeuble à vendre. L'immeuble à vendre consiste en une maison construite sur le terrain des hospices civils de Lyon, située rue Cuvier, 54, à l'angle de la rue Camargo, en sa partie dépend de la masse n° 39, section des Brotteaux.

La maison dont s'agit comprend caves, rez-de-chaussée, deux étages et greniers au-dessus; chaque étage est éclairé par trois fenêtres sur la rue Cuvier; le premier étage est éclairé par une fenêtre et le second par deux, sur la rue Créqui.

Le rez-de-chaussée se compose d'un magasin avec portes vitrées donnant sur la rue Cuvier, d'une chambre à coucher et d'un arriéré meublé. Chaque étage se compose de quatre pièces. L'arriéré est occupé par M. Mugnot, épicer, et le reste de la maison est occupé par madame veuve Bel.

L'immeuble dont s'agit a son entrée par la rue Cuvier et a pour cour à l'ouest, la rue Cuvier; au midi, la maison appartenant à demoiselle Botton; au levant, la rue de Créqui; et au couchant, une autre maison appartenant à demoiselle Botton.

La maison est construite en pierre et pisé et les deux murs séparatifs des maisons de demoiselle Botton, sont mitoyens. En conséquence, ensuite de l'accomplissement des formalités de la loi, l'immeuble dont la désignation précède sera adjugé au plus offrant et dernier enchérisseur, en l'audience des criées du tribunal civil de Lyon, le samedi vingt-trois avril mil huit cent soixante-douze, à midi, sur la mise à prix de trois mille francs, fixée par le jugement sus-énoncé ci-dessus.

Signé: L. Deville, avoué. N. B. - S'adresser, pour les renseignements, à M. Deville, avoué poursuivant, à M. Pignat, et Rombeau, avoués colicitants, et au greffe du tribunal civil de Lyon, où le cahier des charges est déposé. 2891

Etudes de M. DEPARDON, notaire à Sainte-Foy-lès-Lyon, et de M. TERRAS, avoué à Lyon, rue de la Bourse, numéro 39.

VENTE par la voie de la licitation judiciaire, avec concours d'étrangers, en deux lots séparés, en l'étude et par le ministère de M. Depardon, notaire à Sainte-Foy-lès-Lyon.

1° D'une jolie maison, située à Sainte-Foy-lès-Lyon, rue Sainte-Marguerite, numéro 6; 2° D'une vignette, située en la même commune, territoire de Plan-de-Loup, le tout dépendant de la succession de dame Thérèse Goutenoire, veuve de Antoine Biguet.

Adjudication au dimanche cinq mai mil huit cent soixante-douze, à midi. Fait et procureur. Cette vente est poursuivie à la requête de demoiselle Julie Bouze, tailleur, domiciliée à Sainte-Foy-lès-Lyon, agissant comme légataire de dame Thérèse Goutenoire, veuve de Antoine Biguet, mais n'ayant accepté ce legs que sous bénéfice d'inventaire; Laquelle a fait élection de domicile et constitution d'avoué en l'étude et personne de M. Jean-Marie Terras, avoué près le tribunal civil de Lyon, et demeurant, rue de la Bourse, numéro 39.

En présence de M. Jean Biguet, mineur émancipé, boucher, demeurant à Lyon, place Henri IV; 2° M. Michel Durand, cultivateur, demeurant à Tassin, en sa qualité de curateur à l'émancipation du sieur Jean Biguet; Lesquels font élection de domicile et constitution d'avoué en l'étude et personne de M. Alexis Suc, avoué près le tribunal civil de Lyon, où il demeure, rue Saint-Dominique, numéro 5; Et encore de: 3° Jacques-Antoine Biguet, boucher, demeurant à Sainte-Foy-lès-Lyon, rue Cornevent; 4° Claude Bouze, apôtreur d'étoffes, et dame Jeanne Biguet, épouse de ce dernier, demeurant ensemble à Lyon, rue de Créqui, numéro 85. Lesquels n'ont pas constitué avoué.

En exécution d'un jugement contradictoirement rendu par le tribunal civil de Lyon, le vingt-huit février mil huit cent soixante-douze, enregistré, expédié, notifié et signifié. Désignation des immeubles à vendre. Les immeubles mis en vente consistent: Premier lot. En une maison située à Sainte-Foy-lès-Lyon, rue Sainte-Marguerite, numéro 6, composée: au rez-de-chaussée, d'une chambre, d'une cuisine, d'une salle, et au premier étage de trois pièces, d'un fenil et de greniers au-dessus; Elle est confinée à l'orient par

la rue Sainte-Marguerite, au nord par Marinier, au midi et à l'occident par maison et propriété à Jean Vial. Second lot. En un fonds en vigne, situé également à Sainte-Foy-lès-Lyon, au territoire du Plan-de-Loup, de la contenance de quatre-vingt-quatre ares quatre-vingt-cinq centiares, et confiné au nord par le chemin du Plan-de-Loup tendant de Sainte-Foy à Francheville, au midi par fonds à Claude Grandjean fils et à madame Barbier, née Grandjean, au levant par monsieur Caillon, un passage entre deux, et au couchant par monsieur Marthouret de la Mulatière. En conséquence, après l'accomplissement des formalités prescrites par la loi, les immeubles ci-dessus désignés seront vendus aux enchères publiques, au plus offrant et dernier enchérisseur, en deux lots séparés en l'étude et par-devant M. Depardon, notaire à Sainte-Foy-lès-Lyon, le dimanche cinq mai mil huit cent soixante-douze, à l'heure de midi, au par-dessus des mises à prix suivantes: Savoir: Pour le premier lot, de mille francs..... 4,000 fr. Pour le second lot, de mille francs..... 4,000 fr. Outre les clauses et conditions du cahier des charges. Signé: Terras, avoué. S'adresser, pour tous renseignements, à M. Terras et Suc, avoués, et pour voir le cahier des charges à M. Depardon, notaire à Sainte-Foy, en l'étude duquel il est déposé. 2894

Etude de M. ROBIN, avoué à Lyon, rue de l'Hôtel-de-Ville, 74. ADJUDICATION au palais de justice, à Lyon, le samedi vingt avril mil huit cent soixante-douze, à midi, des MINES DE HOUILLE de Langeac arrondissement de Brioude (Haute-Loire). Mise à prix: 90,000 francs. S'adresser, pour les renseignements, à M. Robin, avoué poursuivant, et à Mes Chapuis et Bonjour, avoués à Lyon, présents à la vente. 2898

Etude de M. PERRIN, notaire à Lyon, quai de la Pêcherie, 14. A vendre ou échanger et même louer DEUX LOTS DE TERRAIN l'un de 13,081 mètres carrés, sis à Vaise, entre la rue de l'Abattoir et le chemin de Gorge-de-Loup; L'autre de 9,425 mètres carrés, au même lieu, mur mitoyen avec la gare en construction du chemin de fer de Montbrison. Sûretés et facilités pour le paiement. On pourrait louer à longs termes, avec faculté d'achat, pour l'établissement d'une industrie ou d'entrepôts. S'adresser à l'étude de M. Perrin, notaire, chargé de traiter. 2890

Etude de M. BEAUJOLIN, huissier à Lyon, rue Saint-Pierre, numéro 11. VENTE JUDICIAIRE Le samedi six avril mil huit cent soixante-douze, à dix heures du matin, dans les lieux où ils se trouvent, mention Saint-Sébastien, rue de la République, n° 1, une propriété à la vente aux enchères publiques et au comptant d'objets mobiliers saisis, tels que: Bureau, secrétaire, table, chaises, pendule, etc., etc. 2895

VENTE FORCÉE Le lundi huit avril mil huit cent soixante-douze, à dix heures du matin, sur la place Kléber, à Lyon, vente aux enchères publiques d'objets mobiliers saisis, tels que: table, poêle, fourneau, chaises, métiers à tisser et agrès, tour, etc., etc. 2896

Le samedi six avril mil huit cent soixante-douze, à dix heures du matin, sur la place au-devant de l'église Sainte-Anne, à Lyon, il sera procédé à la vente aux enchères d'objets consistant en: cheval, voiture, fourrages, etc., etc. Le tout saisi. 2887

On demande à acheter dans un rayon de cent à cent cinquante kilomètres de Lyon, une GRANDE PROPRIÉTÉ de produit et d'agrément, avec habitation confortable. S'adresser à M. Joannard, notaire à Lyon, place des Terreaux, numéro 9. 2839

Nouvelle Société DU COMPTOIR A. F. COLLET ET CIE MM. les souscripteurs de la Société en voie de formation du comptoir A. F. Collet et Cie sont prévenus que l'Assemblée générale fixée au 4 avril 1872 à deux heures 1/2 est continuée, pour suivre la délibération à l'ordre de ce jour, au lundi 8 du même mois, au palais du Commerce, salle des réunions industrielles, à 1 heure. Ils sont priés d'y assister. 2892

Vente aux enchères POUR CAUSE DE CHANGEMENT DE DOMICILE Le mardi 9 avril 1872, à une heure et jours suivants, s'il y a lieu Dans le domicile de M. le docteur Mourgue, dentiste, place des Jacobins, 6, au deuxième étage, il sera procédé par le ministère de l'un de MM. les commissaires-priseurs, à la vente aux enchères et au comptant d'une

RICHE COLLECTION DE TABLEAUX ANCIENS ET MODERNES MEUBLES ANCIENS ET MODERNES ARMES ANCIENNES. - LIVRES, etc. Il y aura exposition les DIMANCHE et LUNDI précédant la vente. 2875

A VENDRE EN TOTALITÉ BEAU DOMAINE Situé à Grézieux-la-Varenne ENTRÉE EN JOUISSANCE DE SUITE Ce domaine se compose d'une jolie Maison bourgeoise avec mobilier, à 300 mètres de l'église, d'un vaste corps de bâtiments d'habitation et d'exploitation pour le fermier.

hect. ares. cent. Sol, jardin et bois anglais..... 8 77 58 Prés..... 2 40 45 Terres..... 2 06 88 Et vignes..... 2 32 74 Total..... 13 57 65

D'un seul tènement attenant l'habitation et entre deux routes près du bourg; très-belle vue. La commune de Grézieux-la-Varenne est à 14 kilomètres de distance de Lyon, un omnibus fait à fois par jour le voyage de Lyon. On donnera toutes facilités pour les paiements. S'adresser pour traiter à M. Colomb, propriétaire à Sainte-Gonsorce et Marry, et pour les renseignements à M. Julien, notaire à Grézieux-la-Varenne.

A VENDRE à OULLINS, rue de Merlu, BELLE PROPRIÉTÉ de trois hectares, comprenant maison bourgeoise, avec dix pièces meublées, belle salle d'ombrage, beaucoup d'arbres à fruits, belles eaux, bâtiments d'exploitation, vignes, etc. Jolie vue sur Sainte-Foy, le Dauphiné et la vallée de Baumand. S'adresser à M. Messimy, notaire à Lyon, rue de Lyon, 13. 2801

MALADIES Dartres, Scrofules, Acné, Pertuis, Taches à la peau, Teigne, Ulcères, Douleurs, Maux de poitrine et d'estomac Guéris complètement par le ROB-SAVARRE, DÉPURATO-TONIQUE

PERFECTIONNÉ Régénérateur du Sang et des Humeurs Expéditions par correspondance S'adresser à M. TOUSSAINT, chimiste Pharmacien de première classe 18, rue de la Ville, LYON

A céder par suite de décès UN FONDS DE TOILERIE, LINGERIE ET CONFECTIONS avec continuation du bail Le magasin est situé dans le quartier le plus commerçant de Grenoble. Facilités pour le paiement. S'adresser à M. veuve SAYTOUX, place Sainte-Claire, 6 à Grenoble. 2893

A VENDRE UNE VICTORIA presque neuve, pour un ou deux chevaux. S'adresser pour la voir, 27, quai Castellane (Brotteaux), au coin de la rue de la République. 2885

COMPAGNIE DE NAVIGATION MIXTE SERVICES RÉGULIERS Bateaux à vapeur pour l'Algérie Transport de Dépêches

Services directs de Marseille à ALGER, tous les jeudis et samedis; STORA et BOZE, tous les vendredis; ORAN, tous les mercredis et samedis; MOSTAGANEM, ARZEW, ORAN, NÉ-MOURS, GIBRALTAR et TANGER, toutes les deux semaines, le samedi. Service de Cette à ALGER, tous les mercredis; STORA et BOZE, tous les mardis; ORAN, tous les vendredis; MOSTAGANEM, ARZEW, ORAN, NÉ-MOURS, GIBRALTAR et TANGER, toutes les deux semaines, le jeudi.

Bureaux: A LYON, quai de Retz, 12, maison du Collège. A MARSEILLE, rue Cannobière, 54. A CETTE, quai de Bosc, 13. 420

PARIS HOTEL DES DEUX-MONDES 8, rue d'Antin, 8 ENTRE LES TUILERIES ET LES BOULEVARDS M. A. LEQUEU, de Lyon, propriétaire.

Hôtel de premier ordre fondé en 1853, entièrement remis à neuf, grand confortable. Service très-prompt. RESTAURANT SALONS DE LECTURE, FUMOIR, LAVABO, BAINS ET DOUCHES Excellente Table d'hôte. Prix très-moderés.

EAU BRÉSILIENNE PRÉPARATION RAFRAICISSANTE ET TONIQUE Ramène les cheveux à leur couleur primitive en 5 jours. PLUS DE TEINTURES PLUS DE CHEVEUX BLANCS. FERDINAND

Dépôt général, rue Faubourg-Mentmartre, 8, Paris. A Lyon, maison DESCOMBES, coiffeur-parfumeur, RUE DE LYON, 4. - Essai gratis. 1923

MAISON ÉLLIAS HOWE PASSAGE DE L'HOTEL-DIEU 32, 33, 34, 36, 38 N'ACHETEZ PAS DE MACHINES À COUDRE SANS EXIGER LA MÉDAILLE AMÉRICAIN

Le marché, aujourd'hui, était plus découragé, plus mauvais que jamais. Ceux sur les bras de qui reste encore de l'emprunt 5 0/0 acheté par spéculation et en prévision d'une reprise sans cesse espérée et qui se fait trop attendre, lâchant pied les uns après les autres et se liquident. On renonce à la partie, quitte à la reprendre plus tard lorsqu'on saura quelque chose de l'emprunt à venir.

Le 3 0/0 est lourd, de 55.65 à 55.60. L'emprunt 5 0/0 est plus offert que demandé pendant toute la durée de la Bourse, aussi tombent-ils de 83.55 à 83.47 1/2. C'est 0.25 de baisse sur le dernier cours de Paris d'hier. Le 5 0/0 italien, qui a si bien résisté tous ces jours derniers et est resté très-ferme pendant que les fonds français baissaient, est enfin pris lui-même de la même débauche; sur des ordres de vente venant du dehors, on offre d'abord à 69.60; mais notre place voulant également vendre, se met aussi à offrir, et on tombe peu à peu jusqu'au cours de 69.45, qui est le dernier coté.

Est-ce en qualité de valeur étrangère que le 5 0/0 italien est ainsi mis en vente? est-ce simplement parce que la spéculation de la hausse a porté charge et éprouvé le besoin de s'alléger? Il est probable qu'il y a de l'un et de l'autre motif dans ces ventes, et comme d'ailleurs il reste un bénéfice aux anciens acheteurs, ils y regardent de moins près et s'en vont. Les acheteurs de Lombards poursuivent également la liquidation de leur position; aussi cette action tombe-t-elle de 470 à 465. On n'oublie pas que le cours de la dette des chemins autrichiens est aussi une valeur étrangère, ni que les diminutions de recettes continuent, mais comme la spéculation ici n'en est pas chargée, on la laisse à 878.75.

Au comptant les actions de mines montent toujours. Voilà le Montrambert à 281 en route pour le cours de 300. L'action des Eaux, qui continue le mouvement de reprise justifié par une prochaine émission d'actions nouvelles, qui seront offertes au pair aux actionnaires. Après 415, on l'a demandée à 420. L'action du Crédit lyonnais se maintient de 771.25 à 772.50, et l'action nouvelle est recherchée à 595 à 597.50.

L'action de la Société lyonnaise est demandée, mais très-rare, à 510. OR, CHANGES, VALEURS EN BANQUE. Or, 1 0/0. Londres toujours plus faible de 25.17 1/2 à 25.22 1/2. Autrichiennes anciennes, 238. nouvelles, 291.50 292. Lombardes anciennes, 238. nouvelles, 255. Sardes 1863, 202, 202.50. 5 0/0 autrichien silberrente, 1.61 1/2.

OR, CHANGES, VALEURS EN BANQUE. Or, 1 0/0. Londres toujours plus faible de 25.17 1/2 à 25.22 1/2. Autrichiennes anciennes, 238. nouvelles, 291.50 292. Lombardes anciennes, 238. nouvelles, 255. Sardes 1863, 202, 202.50. 5 0/0 autrichien silberrente, 1.61 1/2.

OR, CHANGES, VALEURS EN BANQUE. Or, 1 0/0. Londres toujours plus faible de 25.17 1/2 à 25.22 1/2. Autrichiennes anciennes, 238. nouvelles, 291.50 292. Lombardes anciennes, 238. nouvelles, 255. Sardes 1863, 202, 202.50. 5 0/0 autrichien silberrente, 1.61 1/2.

OR, CHANGES, VALEURS EN BANQUE. Or, 1 0/0. Londres toujours plus faible de 25.17 1/2 à 25.22 1/2. Autrichiennes anciennes, 238. nouvelles, 291.50 292. Lombardes anciennes, 238. nouvelles, 255. Sardes 1863, 202, 202.50. 5 0/0 autrichien silberrente, 1.61 1/2.

OR, CHANGES, VALEURS EN BANQUE. Or, 1 0/0. Londres toujours plus faible de 25.17 1/2 à 25.22 1/2. Autrichiennes anciennes, 238. nouvelles, 291.50 292. Lombardes anciennes, 238. nouvelles, 255. Sardes 1863, 202, 202.50. 5 0/0 autrichien silberrente, 1.61 1/2.

BOURSE DE PARIS - Jeudi 4 Avril (de midi 1/2 à 3 h.)

Table with columns: RENTES ET ACTIONS AU COMPTANT ET A TERME, OBLIGATIONS, Précéd. clôture, Dernier cours. Lists various financial instruments and their prices.

BOURSE DE LYON - Vendredi 5 Avril (de 11 h. à midi 1/2).

Table with columns: RENTES ET ACTIONS, A TERME, ACTIONS, OBLIGATIONS, Dr Prix. Lists various financial instruments and their prices.

BULLETIN FINANCIER

Le marché, aujourd'hui, était plus découragé, plus mauvais que jamais. Ceux sur les bras de qui reste encore de l'emprunt 5 0/0 acheté par spéculation et en prévision d'une reprise sans cesse espérée et qui se fait trop attendre, lâchant pied les uns après les autres et se liquident. On renonce à la partie, quitte à la reprendre plus tard lorsqu'on saura quelque chose de l'emprunt à venir.

POMMADE AU GOUDRON infaillible contre les pellicules, les cheveux roux, les démangeaisons de la peau. Elle a le mérite d'arrêter le chute des cheveux. - Préparé par ASTIER, parfumeur à Paris. - Prix du flacon: 2 fr. - Se trouve chez tous les parfumeurs et chez M. DUCLOS, rue St-Marc, 19.

AVIS AUX FAMILLES. Leçons de langue italienne. - Théorie et pratique. - Leçons de diction pour le chant en langue italienne. - S'adresser au bureau du journal.

J. TARNAVASSI 6, rue Ferrandière, 6 ATELIER DE BROCHAGE ET CARTONNAGE

EN VENTE A L'AGENCE DE PUBLICITÉ V. FOURNIER 14, RUE CONFORT, 14 et chez tous les libraires

ANNUAIRE GÉNÉRAL DU COMMERCE DE LYON et du département du Rhône ANNÉE 1872

Contenant les noms des habitants de Lyon, classés par rues, par lettres alphabétiques et professions, ainsi que l'indication des commerçants, industriels, etc., etc., des principales localités du département. De plus, une partie administrative renfermant nos nouvelles administrations.

PRIX: RELIÉ, 8 FR.; BROCHÉ, 7 FR.

FABRIQUE D'APPAREILS A GAZ Maison VELLAY et Cie RUE THOMASSIN, 25 (près la rue de Lyon), LYON

LA CLOCHE Journal politique et littéraire quotidien Rédacteur en chef: LOUIS ULBACH

Ce journal a été fondé pour préparer la République: il se dévoue aujourd'hui à la consolider. Persuadé que la République est la seule forme de gouvernement qui soit en rapport avec le mouvement scientifique moderne, et qui puisse arrêter le cours de nos révolutions périodiques, il met au service des hommes de progrès une fermeté de principes et une modération de langage qui justifient son succès.

CONDITIONS D'ABONNEMENT PARIS Un mois, 5 fr. - Trois mois, 13 fr. 50. - Six mois, 27 fr. - Un an, 52 fr. DÉPARTEMENTS Un mois, 6 fr. - Trois mois, 16 fr. - Six mois, 32 fr. - Un an, 62 fr. Envoyer un mandat sur la poste à l'administration de LA CLOCHE. Paris, 5, rue Coq-Héron.